

X

**Traitement hydro-minéral des maladies
des organes génitaux externes.**

1° VAGINITES ET VULVITES. — Les vaginites, quel que soit leur agent pathogène (gonocoques, saprophytes, staphylocoques, etc.), sont rarement justiciables de la cure thermale. Cependant quand, par suite de l'affaiblissement de l'état général, elles prennent une tendance à la chronicité, comme il arrive, par exemple, chez quelques fillettes, au cours de la convalescence d'affections graves, un traitement thermal tonique pourra rendre de grands services.

Alors, on pourra combiner l'action anti-catarrhale et modificatrice des muqueuses que possèdent les eaux ferrugineuses et surtout les eaux sulfureuses avec leurs effets toniques et remontants.

On aura le choix entre *Cauterets*, *Saint-Honoré*, *Luchon*, *Ax*, *Uriage*, *Gréoulx*, *Eaux-Bonnes* et *Saint-Sauveur*, parmi les sulfureuses, et entre *Bussang*, *Spa*, *Forges*, *Franzensbad*, parmi les ferrugineuses.

Tout ceci s'applique également aux vulvites. On devra s'attacher à remonter l'organisme dont l'affaiblissement entretient le trouble local, en usant, suivant le cas, des eaux sulfureuses, des chlorurées-sodiques ou des arsenicales, comme *la Bourboule*.

2° DERMATOSES VULVAIRES. — En principe, on les traitera aux eaux sulfureuses de *Luchon*, *Cauterets*, *Uriage*, etc., à la condition que ces dermatoses ne soient pas excitables.

S'il n'en est pas ainsi, on s'adressera à des eaux plus douces, comme *Saint-Honoré*. Si, enfin, ces lésions sont d'une extrême irritabilité, on se contentera du traitement sédatif de *Néris*, *Plombières*, *Schlangenbad*.

Les eaux de *la Bourboule* sont tout à fait et spécialement indiquées dans l'herpès vulvaire.

3° PRURIT VULVAIRE. — Cette affection si tenace et si incommode demande essentiellement une cure sédatrice : *Néris*, *Dax*, *Plombières*, *Ussat* et *Saint-Honoré*.

Mais il ne faut pas oublier que le prurit vulvaire essentiel est d'une extrême rareté, si même il existe. Il est occasionné par une cause locale qu'il faut rechercher et traiter d'abord.

En dehors de la cause locale occasionnelle, ce prurit est entretenu par un état constitutionnel, ou par une maladie déterminée, telle que le diabète, la goutte, le mal de Bright, l'insuffisance hépatique, la dyspepsie par fermentation, etc.

C'est dans la détermination de cette condition de terrain que l'on trouve l'indication urgente de la cure thermale. C'est ainsi que l'un de nous a vu un prurit vulvaire rebelle chez une goutteuse, guérir à *Contrexéville*, pendant qu'une autre malade, celle-là diabétique, bénéficiait de la cure de *Vichy*.

4° ESTHIOMÈNE DE LA VULVE. — On n'a aucune indication ni aucune expérience du traitement thermal de cette affection ; mais peut-être l'esthiomène de la vulve, dont on connaît la nature tuberculeuse, ressortirait-il aux eaux sulfureuses et aux chlorurées-sodiques fortes.

5° LEUCOPLASIE VULVO-VAGINALE. — Elle sera peut-être améliorée par les eaux de *Saint-Christau*, qui ont été employées souvent avec succès par BÉNARD dans la leucoplasie buccale.

Les bains prolongés de *Louèche* pourraient tout au moins être essayés.